

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

405/17

22/06/2017

Décision relative à la procédure concernant le transfert des agences de l'UE qui ont actuellement leur siège au Royaume-Uni, 22/6/2017

En marge de la réunion du Conseil européen (article 50), les dirigeants ont approuvé les modalités de procédure concernant le transfert des agences de l'UE qui ont actuellement leur siège au Royaume-Uni.

- [Procédure conduisant à une décision relative au transfert de l'Agence européenne des médicaments et de l'Autorité bancaire européenne dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'Union, 22/6/2017](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press